



**LLAMA GROUP SA**

Société anonyme

Siège social: Route de Lennik 451  
1070 Bruxelles  
Belgique

N° d'entreprise (RPM Bruxelles, section francophone) : 0473.699.203

**PROCURATION**

*Ce formulaire signé doit être communiqué au plus tard le **mardi 20 mai 2025** par courrier électronique à [legal@winamp.com](mailto:legal@winamp.com)*

Le/La soussigné(e) (nom et prénom/nom de la société)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de ..... actions nominatives et/ou ..... actions dématérialisées de la société anonyme Llama Group SA, ayant son siège social à Route de Lennik 451, 1070 Bruxelles, Belgique (N° d'entreprise (RPM Bruxelles): 0473.699.203) (la « **Société** »),

Constitue pour mandataire spécial, avec faculté de substitution :

Nom et prénom : .....

Auquel le/la soussigné(e) confère tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra le **mercredi 28 mai 2025** (à 10h00), depuis le siège social de la Société (l' « Assemblée ») avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

**Ordre du jour et propositions de décisions:**

- 1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**
- 2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024 et de l'affectation du résultat.**

*Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.*

- 3. Continuité de la Société (poursuite des activités de la Société)**

*Proposition de décision : L'assemblée générale décide de poursuivre les activités de la Société après avoir pris connaissance du Rapport Spécial du conseil d'administration établi conformément à l'article 7 :228 du Code des sociétés.*

**4. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.*

**5. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2024**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.*

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 2 à 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Le vote du/de la soussigné(e) sur chacune des propositions de décisions est le suivant :

**Instructions pour l'exercice du droit de vote**

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro	Vote pour	Vote contre	Abstention
2			
3			
4			
5			

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société, ne peut plus voter à l'Assemblée en personne ou par procuration pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_